

Procès-Verbal

Séance du 13 Juin 2025

L' an 2025 et le 13 Juin à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Yèvre-la-Ville, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du conseil municipal sous la présidence de

PAILLOUX Patricia Maire

Présents : Mme PAILLOUX Patricia, Maire, M. DI STEFANO Alain, M. HUTTEAU Jean, M. DURAND Olivier, M. CORMIER Cédric, Mme GUERIN Christelle, Mme MARTEL Véronique, Mme FOUCHÉ Muriel, M. FORTE Christophe, Mme BRUNEAU Jackie, M. PERSEILLE Philippe, M. PASQUET Jean-Pierre, M. BOUREILLE Roland

Excusées : Mme ROUAULT Françoise, Mme DENIAU Manuela,

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13

Date de la convocation : 06/06/2025

Date d'affichage : 06/06/2025

Acte rendu exécutoire

après dépôt en préfecture du Loiret

le :

et publication ou notification

du :

A été nommé(e) secrétaire : M. FORTE Christophe

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- Restauration de l'église Saint-Gault, Travaux intérieurs, Résultat de la consultation Choix des entreprises, Appel à la Fondation du Patrimoine - 2025_011
- Rénovation de la Croix de Pierre à Yèvre la Ville et remise en état de l'allée de l'Eglise St Brigide - 2025_012
- Succession Huguette BECK : vente de l'appartement de Cagnes sur Mer - 2025_013

Le compte rendu de la dernière réunion ayant été adopté à l'unanimité.

Madame le maire indique au conseil qu'un recommandé adressée par M. SAILLARD à M. Alain DI STEFANO et à Mme le maire a été reçu en mairie contestant notamment différents points de ce compte rendu. Une réponse commune lui a été faite en retour.

Restauration de l'église Saint-Gault, Travaux intérieurs, Résultat de la consultation Choix des entreprises, Appel à la Fondation du Patrimoine
Délibération : 2025_011

Le Conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code de la commande publique

Vu ses délibérations antérieures et notamment ses délibérations n° 2020-029 du 9 juillet 2020, 2021-004 du 25 février 2021, 2021-026 du 12 mai 2021, 2022-005 du 21 janvier 2022, 2022-029 du 12 juillet 2022, 2024-005 du 12 janvier 2024, 2024-050 du 18 octobre 2024 et 2024-055 du 13 décembre 2024 ;

Vu les résultats de la consultation lancée pour les travaux intérieurs de l'église Saint-Gault ;

Vu le rapport d'analyse des offres du 27 mai 2025 présenté par l'Agence 1090, Architectes, assurant la maîtrise d'œuvre ;

Après en avoir délibéré :

- retient les offres suivantes comme étant économiquement les plus avantageuses :

Entreprises	Montant € HT	Montant € TTC
Lot 1 – Maçonnerie Lagarde – 45140 ORMES	251 000,00	301 200,00
Lot 2 – Charpente Placier SAS – 45270 Bellegarde	73 427,07	88 112,48
Lot 3 – Menuiserie Coriabois – 91940 Les Ulis	81 321,62	97 585,95
Lot 4 – Électricité 2EC ELEC- 45300 Courcelles-le-Roi	24 793,52	29 752,22
Total	430 542,21	516 650,65

- Rappelle qu'une subvention de 132 360,44 € est attendue de la DRAC, soit 30% du montant hors taxe d'une dépense subventionnable de 441 201,46 € HT ;

- Confirme que cette opération entre dans le cadre du projet de "Mise en valeur et en tourisme de Yèvre-le-Châtel" pour lequel le Département a accordé à la Commune une subvention globale de 35% ;

- Rappelle qu'une aide a été obtenue de la Mission Bern pour cette opération ;

- Décide, compte tenu des règles applicables en ce domaine, que les marchés ne seront notifiés et signés qu'après l'attribution de la subvention de la DRAC ;

- Décide de faire appel à la Fondation du Patrimoine sur la base des travaux retenue par la DRAC, soit 441 201,46 € HT ;

- Autorise Madame le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à la réalisation de cette opération.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Rénovation de la Croix de Pierre à Yèvre la Ville et remise en état de l'allée de l'Eglise St Brigide

Délibération : 2025_012

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la nécessité de procéder, suite à la chute d'un élément, à des travaux de restauration sur la croix de pierre située place croix de pierre à Yèvre-la-Ville ainsi que des aménagements dans l'allée de l'église afin de préserver le patrimoine communal

Madame le maire, propose au conseil municipal deux devis :

- La remise en état de la Croix de Pierre place Croix de Pierre à Yèvre la Ville établi par l'Atelier de la Pierre pour 6515 € HT
- La réalisation de travaux dans l'allée de l'église Sainte Brigide (réparation de la voie, réalisation d'un motif en pavés d'ornement et pose de bordures en grès) par l'entreprise LALY pour 17460 € HT.

Madame le maire informe le conseil municipal que l'association Paroissiale de Yèvre la Ville a voté à l'unanimité lors de son conseil d'administration du 25/03/2025 une participation financière à hauteur de 12000 € à ces deux projets de rénovation.

Madame le maire sollicite donc l'accord du conseil municipal pour réaliser ces deux projets.

Le conseil municipal après concertation

- Autorise la réalisation des travaux de restauration de la croix de pierre et d'aménagement dans l'allée de l'église, conformément aux devis établis.
- Autorise madame le maire à signer l'ensemble des devis
- Autorise madame le maire à percevoir la participation de l'association Paroissiale de Yèvre la Ville pour un montant de 12000 € et à l'inscrire aux recettes du budget communal.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Succession Huguette BECK : vente de l'appartement de Cagnes sur Mer

Délibération : 2025_013

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération N°2021-51 du 21/12/2021

Madame le maire informe le conseil municipal que l'appartement de Cagnes sur Mer fait qui fait partie des biens immobiliers de Mme Huguette BECK dont la commune est légataire pour 1/4 de sa valeur, a fait l'objet d'une offre d'achat de Mr Georges MATEESCU et Mme Marcela COLDEA demeurant ensemble Boulevard Maréchal Juin à ANTIBES signée chez Maître VARSOVIE 13 rue Edouard BRANLY 91120 à PALAISEAU le 25 avril 2025.

Madame le maire demande au conseil l'autorisation de signer auprès du notaire toutes les pièces nécessaires pour mener à bien cette vente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Décide de donner délégation à Madame le maire pour signer tous les documents nécessaires à la vente.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Information et questions diverses :

- Arrêté Zone 30 :

Madame le maire informe le conseil municipal que la direction départementale des routes a validé le principe d'une zone 30 et le positionnement des panneaux de signalisation sur les départementales concernées par la zone 30 sur les villages de Yèvre-le-Châtel et Yèvre-la-Ville. Elle a cependant maintenu son hostilité quant à une limitation de vitesse sur la départementale D 523 traversant le Grand Reigneville.

- Arrêté Plan communal de sauvegarde :

Trois conseillers ont participé à un exercice de simulation en salle à la communauté de communes le 13 mai 2025. Le plan communal de sauvegarde est terminé et a reçu l'approbation de la communauté de communes. Madame le maire demande au conseil s'il souhaite de nouvelles informations. Elle en reprecise les différentes étapes et informe le conseil qu'elle prendra l'arrêté approuvant le plan communal de sauvegarde communal avant la fin du mois de juin pour transmission aux services de la préfecture.

Un nouvel exercice de simulation est envisagé sur la fin du mois de septembre.

Un document communal destiné à l'information de la population sur les risques majeurs (DICRIM) sera élaboré au niveau communautaire et personnalisé pour chaque commune. Il est prévu que ce document soit réalisé avant la fin d'année 2025.

- Groupe Scolaire :

Pour marquer l'ouverture du nouveau restaurant scolaire du SIIS Boynes Givraines Yèvre la Ville qui devrait être terminé pour la rentrée de septembre 2025, les membres du conseil municipal seront invités à une visite le 28 août 2025.

- Borne de recharge électrique :

La commune s'est positionnée auprès du SIERP pour l'installation d'une borne de recharge pour deux véhicules sur la commune. Cette opération sera financièrement neutre pour la commune, l'opérateur prenant à sa charge l'ensemble des frais.

- Zone ENR (Energie renouvelable)

La carte d'installation des zones potentielles d'énergie renouvelable a été validé par arrêté de Madame la Préfète. Madame le maire indique au conseil qu'une zone éolienne a été positionnée entre Yèvre-le-Châtel et Pithiviers sur la commune de Dadonville. Elle propose d'adresser un courrier à Mr le sous-Préfet pour marquer notre désapprobation.

- Renouvellement du bail accordé à Valloire Habitat :

Le bailleur VALLOIRE Habitat demande le renouvellement du bail emphytéotique accordé par la commune pour les logements sociaux de Yèvre-la-Ville et Yèvre-le-Châtel. Le conseil municipal a donné son accord de principe par délibération en date du 23/02/2024. Toutefois, Madame le maire a pris rendez-vous avec le directeur pour obtenir un engagement de leur part sur l'entretien des bâtiments et en particulier les ravalements des façades.

- Fête Nationale :

13 juillet : retraite aux flambeaux : départ de Yèvre-la-Ville pour Yèvre-le-Châtel avec une arrivée aux Lutins joyeux où la commune offrira un pot.

14 juillet : buffet à Yèvre-la-Ville

- Composteurs collectifs

Madame le maire rappelle que la réunion d'information aura lieu le mardi 17 juin à 19h30 à la salle des fêtes de Yèvre-la-Ville.

- Eclairage Public :

Madame le maire interroge de nouveau le conseil sur le maintien ou non de l'éclairage public pendant la nuit.

Mr Roland BOUREILLE demande un vote à mains levées ce qui est accordé. 9 conseillers votent pour l'arrêt de l'éclairage public à 23 h la semaine et à minuit les week-ends, 1 conseiller s'est abstenu, 2 ont voté contre.

Séance levée à: 21:25

En mairie, le 17/06/2025

Le Maire
Patricia PAILLOUX

Secrétaire de séance
M. FORTE Christophe